

Séance du 27 octobre 2022

DEPARTEMENT

SOMME

2022/23

L'an deux mille vingt deux
 et le 27 octobre 2022
 à 19 H

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes communale,

sous la présidence de : **Mme DE ALMEIDA Sylvie, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
18	14	14

Présents :

Mmes.Mrs.DE ALMEIDA Sylvie, M. CARLE Jean-Pierre, Mme DORION Marie-Micheline, M. BOYAVAL Cédric, Mme MINET Céline, Mme BOYAVAL Muriel, M. CAUX Jean-François, Mme VIOLLETTE Francine, M. TOURNEUR Éric, Mme ROYNEAU Marie, M. PETIT Éric, Mr FROIDURE Francis, Mr SAUVE Christophe, Mme SOYEZ Gratiella.

Absent : Mr FROIDURE Laurent.

Absents excusés : Mme BARBIER Mélanie, Mme BRAILLY Ingrid, M. HUET Julien

Mme BOYAVAL Muriel a été nommée secrétaire.

Date de la convocation
17/10//2022

Date d'affichage
07/11/2022

Exposé :

Madame le Maire rappelle que toutes les subventions 2022 n'ont pas été versées, notamment celles qui correspondent aux subventions attribuées par la Communauté des Communes Nièvre et Somme.

D'autres associations, par leurs actions peuvent prétendre à de nouvelles subventions.

Mme le Maire propose d'attribuer aux associations les montant suivants :

- USCP Portugais de Saint-Ouen : 900€
- Saint-Ouen Détente Sports et Loisirs 500€
- Association Culturelle de Saint-Ouen 665€
- Comité des Fêtes 640€
- Coopérative Scolaire Ecole Primaire 1 600€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide

A l'unanimité, l'attribution des subventions telle que proposée par Madame le Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication

Du

Ou notification

du

Pour extrait conforme
 Le Maire



(Handwritten signature of Sylvie DE ALMEIDA)

Sylvie DE ALMEIDA